

## **Comptes annuels**


**Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014**

- 1) Bilan au 31/08/2014,
  - 2) Compte de résultat au 30/08/2014,
  - 3) Annexes.
- 

 SUD Éducation 95 publie ses comptes annuels pour l'exercice 2013-2014 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, principe selon lequel un actif garde toujours sa valeur attribuée au moment de l'enregistrement comptable de l'opération, donc sa valeur ne change pas.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01. 

<b>Actif</b>	<b>Exercice 2013-2014</b>	<b>Exercice 2012-2013</b>
51 : Banques, établissements financiers et assimilés	11 300 €	9 402 €
<b>Total classe 5</b>	11 300 €	9 402 €
<b>Total général de l'actif</b>	<b>11 300 €</b>	<b>9 402 €</b>

<b>Passif</b>	<b>Exercice 2012-2013</b>	<b>Exercice 2011-2012</b>
11 : Report à nouveau (créditeur)	9 402 €	6 807 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent)	2 198 €	2 595 €
<b>Total classe 1</b>	11 300 €	9 402 €
<b>Total général du passif</b>	<b>11 300 €</b>	<b>9 402 €</b>

# 2) Compte de résultat

<b>Charges et Produits</b>	<b>Solde</b>	
	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>
60 : Achats et approvisionnements	1 378 €	518 €
61 : Services extérieurs	2 415 €	3 656 €
62 : Autres services extérieurs	2 785 €	2 122 €
65 : Autres charges de gestion courante	4 174 €	4 345 €
<b>Total classe 6 : COMPTES DE CHARGES</b>	<b>10 752 €</b>	<b>10 641 €</b>
75 : Autres produits de gestion courante	12 950 €	13 236 €
dont 756 : Cotisations	12 238 €	13 236 €
<b>Total classe 7 : COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>12 950 €</b>	<b>13 236 €</b>

<b>Résumé du compte d'exploitation</b>	<b>Charges</b>	<b>Produit</b>
Totaux	10 752 €	12 950 €
Résultat d'exploitation	2 198 €	
<b>Totaux généraux</b>	<b>12 950 €</b>	<b>12 950 €</b>

Produits	12 950 €
Charges	10 752 €
Résultat de l'exercice	<b>2 198 €</b>

### **1) NOTE SUR L'EXERCICE 2013-2014 ET LES REGLES COMPTABLES**

L'exercice comptable est du 01-09 au 31-08 de chaque année, ce qui correspond au rythme d'activité du syndicat qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices et non compensation.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

### **2) NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que le compte bancaire nécessaire à son fonctionnement (512000), sa comptabilité n'utilise pas de comptes des classes 2, 3 et 4 (pas d'immobilisations, ni stocks, ni créances ou dettes).

Les recettes et les dépenses se font par chèque ou carte et sont fidèles aux relevés bancaires.

Deux comptes, de la classe 1, sont utilisés au passif pour enregistrer le report à nouveau et le résultat de l'exercice (et qui sont soldés en début d'exercice), sommes qui constituent des disponibilités

### **3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Toutes les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat (60, 61, 62 et 65).

Les cotisations (produits) sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer", ce qui n'a pas été le cas pour cet exercice.

### **4) NOTE SUR LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif (756) sur la base d'un barème local, voté par l'assemblée générale des adhérents.

### **5) NOTE SUR PERSONNEL ET ADMINISTRATION FISCALE**

Le syndicat ne dispose pas de salarié (pas de 64), son activité est exclue des taxes (pas de 63). Le ministère attribue chaque année des ETP (équivalent temps plein) à la fédération charge à elle de les répartir selon les besoins des syndicats. Pour l'exercice 2013-2014 le syndicat sud 95 a utilisé 1,27 ETP.

### **6) NOTE SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat 2013-2014, ainsi que le report de l'exercice précédent sont portés en réserves de fonctionnement, ils constituent, donc, des disponibilités de fonctionnement du syndicat (voir 2).